



Résiliation complémentaire santé - Résiliation infra-annuelle

Par LOTI17, le 01/08/2021 à 20:56

Bonjour,
J'ai souscrit le 07/08/2021 un contrat de "complémentaire santé" que je souhaiterais résilier à sa date anniversaire.
Suis-je éligible à la (RIA) résiliation infra-annuelle ?
Cordialement

Par Zénas Nomikos, le 02/08/2021 à 11:37

Bonjour,
oui *a priori* vous êtes éligible à la RIA.
[quote]
Ce nouveau droit ouvert aux assurés entre en vigueur à compter du 1er décembre 2020 et s'applique aux nouveaux contrats et adhésions comme à ceux en cours à cette date. Ainsi, les assurés ayant souscrit un contrat avant le 1er décembre prochain pourront bénéficier de cette avancée, dès lors que leur contrat atteint un an de souscription.
[/quote]
Source :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/ouverture-de-la-resiliation-infra-annuelle-des-contrats-de-complementaire-sante>